



AVIS AU PUBLIC : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de l'installation de stockage des Rejets (TSF) et les travaux du bassin d'eau de traitement à Kinsevere.

14 novembre 2024

MMG Kinsevere SARL annonce par la présente au public le lancement d'un appel d'offres pour la recherche de prestataires de services qualifiés pour les travaux de l'installation de stockage des rejets (TSF) et les travaux du bassin d'eau de traitement à Kinsevere.

Toutes les entités intéressées et qualifiées doivent soumettre les dossiers de leurs entreprises respectives selon la liste des exigences ci-dessous, en détaillant leur expression d'intérêt pour l'appel d'offres ci-dessus **au plus tard le 29 novembre 2024.**

Tous les soumissionnaires potentiels doivent fournir les détails, informations et preuves suivants, le cas échéant, dans le cadre du dossier ci-dessus pour évaluation. **Le non-respect de cette exigence entraînera le rejet sommaire de l'éligibilité à l'appel d'offres.**

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES SERVICES

MMG Kinsevere, un producteur de métaux et de minéraux de premier plan en République Démocratique du Congo (RDC), recherche un prestataire de services qualifié pour les travaux de l'installation de stockage des rejets (TSF). L'entrepreneur offrira les services spécifiés ci-dessous sur le site minier de Kinsevere :

- Travaux de terrassement ;
- Pose de la géomembranes en HDPE ;
- Installation de tuyaux en HDPE ;
- Construction de la station de pompage.

2. DOCUMENTS DE CONFORMITÉ :

- Le certificat d'enregistrement à l'ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé), obligatoire.
- Statuts notariés / certificat de dépôt au RCCM.
- Documents légaux des autorités compétentes ayant un numéro RCCM, un numéro d'identification nationale et un numéro NIF.
- Certificat officiel d'actionnariat prouvant que la majorité du capital social est détenue par des nationaux congolais, y compris le conseil d'administration et la direction dirigés par des nationaux congolais.
- Document attestant que votre entreprise est en règle avec les autorités fiscales locales.
- Preuve d'affiliation à l'Organisation de Sécurité Sociale (CNSS).
- Preuve d'affiliation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP).
- Licence du ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.
- Toutes autres licences/autorisations pertinentes pour opérer dans le domaine.

Notez que la liste ci-dessus n'est pas une liste définitive/exhaustive et des documents supplémentaires peuvent être requis à tout moment en fonction de notre analyse/examen juridique.

3. STABILITÉ FINANCIÈRE :

- États financiers audités pour une période des 2 dernières années détaillant le chiffre d'affaires annuel et toutes autres questions financières pertinentes.
- Les entrepreneurs doivent fournir une déclaration sous serment qu'ils n'ont pas été précédemment mis sur liste noire, suspendus ou actuellement impliqués dans des litiges ou des réclamations de pénalités, qu'ils soient antérieurs ou actuels, relatifs à des contrats entrepris.
- Les entrepreneurs devront fournir des garanties de performance et de rétention pertinentes contre tout contrat qui leur sera attribué à la suite de ce processus.

4. RÉFÉRENCES :

Soumettre une liste de projets/travaux similaires précédemment entrepris par l'entreprise, y compris les informations sur le client, la valeur du contrat, les références à contacter pour chaque projet. Lesdites références doivent être spécifiques à l'exploitation minière. Fournir de tels services dans le secteur minier en RDC sera avantageux.

5. PROFIL DE L'ENTREPRISE :

Veillez soumettre le profil de votre entreprise et tout autre document de votre portefeuille que vous jugez nécessaire pour mieux positionner votre entreprise.

6. ESCALAVAGE MODERNE

MMG s'engage à maintenir des normes élevées d'intégrité dans tout ce que nous faisons. Cela inclut de s'assurer que nos fournisseurs s'alignent sur nos valeurs et adoptent une approche équitable, durable, socialement responsable et éthique de nos achats. Notre Code de Conduite des Fournisseurs définit nos normes minimales pour tous les fournisseurs de biens et de services, y compris leurs filiales et sous-traitants, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Pour plus d'informations, visitez mmg.com.

Tous les documents pertinents doivent être fournis aux représentants de MMG Kinsevere listés ci-dessous au plus tard le 29 novembre 2024.

Toute question doit être adressée aux représentants de MMG comme indiqué ci-dessous.

Au nom de MMG Kinsevere SARL, nous vous remercions de votre participation.

Mme. Gloria Song A Mbaz
gloria.naindsongambaz@mmg.com
Spécialiste - Approvisionnement et Gestion
des Contrats

Mme. Tiantian Zhou
Tiantian.zhou@mmg.com
Superintendante - Gestion des Contrats

La Direction Générale

- FIN -